



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre

1, an der Gaass L-9150 Eschdorf

www.esch-sur-sure.lu

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Esch-sur-Sûre porte à la connaissance du public qu'en sa séance du 22 mars 2024 le conseil communal a approuvé le projet de morcellement suivant:

projet de morcellement de la parcelle sise à Insenborn, 4, Burwiss, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section NC d'Insenborn, sous le numéro 281/2717, lieu-dit « Burwiss », place (occupée), contenant 7 ares 28 centiares, en deux lots distincts en vue de leur construction, présenté par le bureau d'architecture Hoffmann pour le compte de la famille Schmit-Backes.

La délibération afférente et le plan de morcellement peuvent être consultés par le public au secrétariat communal à Eschdorf, an der Gaass 1, pendant les heures de bureau.

Eschdorf, le 29 mars 2024

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire, le Bourgmestre,



Date d'affichage: 29 mars 2024